

En cette veille de vacances, rappelez-vous que vous bénéficiez d'une assurance 24h/24h

Luxembourg, le 03/04/2019

Que vous soyez fonctionnaire, agent contractuel ou temporaire, vous êtes couvert 24h/24 dans le monde entier pour tout accident ^[1] qui relève de la vie privée ou professionnelle.

Ceci inclut:

- le trajet depuis le domicile vers le lieu de travail,
- la pratique d'activités sportives ou de loisirs; sauf compétitions motorisées et sports à haut risque,
- des accidents de toute sorte dans la vie privée et familiale (jardinage, bricolage etc.),
- l'empoisonnement; les morsures d'animaux et piqûres d'insectes.

La reconnaissance de l'accident entraîne non seulement le remboursement à 100% des frais médicaux encourus mais, en cas de séquelles donnant lieu à la reconnaissance d'un pourcentage d'invalidité, à des indemnités pécuniaires.

En cas d'accident, il est impératif de:

- remplir le formulaire "déclaration d'accidents" et faire compléter, par un médecin, la partie "certificat médical"

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/accident-report-fr.pdf>

- le dater, le signer, et le faire parvenir au PMO dans les dix jours (sauf cas de force majeure);

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page:

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR/health/specific-events/Pages/accident.aspx?ln=fr>

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** reste, bien entendu, à votre disposition pour vous conseiller et vous assister.

^[1] A quelques exceptions près (actes notoirement téméraires, usage excessif d'alcool ou de stupéfiants, manipulations d'armes de guerre etc.). Pour la liste complète des exclusions:

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/health/ass-accident-def-fr.pdf#page=4>



**UNION SYNDICALE FEDERALE
LUXEMBOURG**

Contact: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-Luxembourg.eu

